

OUVERTURE DE COMPTE**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX****Téléphone de la compagnie:** (____) _____

Nom de compagnie: _____

Catégorie d'entreprise: _____

Adresse de facturation: _____ Ville: _____ Code Postal: _____

Adresse de livraison: _____ Ville: _____ Code Postal: _____

INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LA LIVRAISON

Heures de livraison: _____ À _____ et _____ À _____

Spécifications de livraison (Suite, bureau, etc.): _____

Contact joignable lors de la livraison: _____ Numéro de téléphone: _____

Texte: _____

Présence d'un tailgate: _____ Quai de chargement: _____

*****Prendre note que les paiements doivent être adressé au Groupe Dissan au 9900 boul. du Golf, Anjou, H1J 2Y7*******STRUCTURE CORPORATIVE**

Président: _____ Tél: (____) _____

Vice-président: _____ Tél: (____) _____

Compte payable: _____ Tél: (____) _____

Courriel de la comptabilité pour l'envoi des factures: _____

Acheteur: _____ Tél: (____) _____

Courriel acheteur: _____

RENSEIGNEMENT BANCAIRES**À remplir si vous voulez un terme de paiement net de 30 jours**

Institution: _____ Adresse: _____

No. Transit: _____ No. compte: _____ Tél: (____) _____

Responsable: _____

RÉFÉRENCES FOURNISSEURS

CIE: _____ Ville: _____ Tél: (____) _____

CIE: _____ Ville: _____ Tél: (____) _____

CIE: _____ Ville: _____ Tél: (____) _____

ACHAT MENSUEL PROJETÉ: \$ _____ Service à la clientèle

Le client autorise expressément par la présente la compagnie SANIDÉPÔT à obtenir, vérifier et communiquer auprès des institutions bancaires, bureaux de crédit et fournisseurs les renseignements pertinents et nécessaires en vue de permettre une ouverture de compte et de procéder de temps à autre à une révision de compte. Toute personne ci-haut d'écrite expressément autorisée par le client à fournir tout renseignement nécessaire aux fins des présentes.

Nom (en lettres moulées): _____ Poste: _____

Personne autorisée au compte bancaire

En foi de quoi, j'ai signé _____ **Le:** _____ **20** _____

Convention d'ouverture de compte

Termes d'engagement

1. À compter des présentes, il est entendu que toute commande passée par le client et/ou toute vente effectuée par SANIDÉPÔT au client seront régies par les termes et conditions de la présente convention. Ces termes et conditions auront préséance et s'appliqueront nonobstant toute condition incompatible pouvant apparaître sur les réquisitions et/ou bons de commande du client.
2. Le client déclare et représente, que les renseignements fournis à SANIDÉPÔT dans la demande d'application de crédit et ouverture de compte, dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, sont vrais et exacts en date des présentes.
3. Le client et la caution s'engagent à fournir et transmettre à SANIDÉPÔT tout renseignement ou document qui peut être raisonnablement requis par cette dernière aux fins de l'application de crédit. Les renseignements et documents fournis à SANIDÉPÔT par le client et le cas échéant par la caution sont réputés être exactes et véridiques à la date des présentes. Tout changement ou modification auxdits renseignements et documents devra être transmis par écrit sans délai à SANIDÉPÔT pour les fins des présentes. Votre signature apposée sur ces documents transmis par télécopieur vous engage au même titre que votre signature sur une copie originale de cette convention.

Conditions

1. SANIDÉPÔT n'est aucunement responsable des dommages résultant d'un retard ou d'un défaut de livraison.
2. Le client devra aviser SANIDÉPÔT, dans les sept (7) jours de la livraison de toute marchandise endommagée, défectueuse, ou de toute marchandise qui n'avait pas été commandée, à défaut de quoi, le client sera réputé satisfait.
3. SANIDÉPÔT se réserve le droit d'accepter ou de refuser le retour de toute marchandise autre qu'indiquée à l'item 2. Ci-dessus. Si un retour est accepté (sous bénéfice d'inspection de l'état des marchandises retournées). Un numéro de retour sera attribué par SANIDÉPÔT et des frais de retour de 10\$ seront à la charge du client ou 15% de frais de retour. Si l'achat est moins de 100\$, il y aura un frais de transport de 10\$. Le client renonce à toute autre réclamation en dommages et intérêts. La présente clause est incluse sous réserve des garanties que le client pourrait avoir directement du fabricant.
4. Le terme de paiement est Net 30 jours.

Pénalités et recours

1. Le client s'engage et s'oblige à payer toute somme due à SANIDÉPÔT à échéance selon les modalités indiquées sur les factures de SANIDÉPÔT.
2. Toute somme non acquittée à échéance portera intérêts au taux de 24% par année (2% par mois).
3. J'accepte de respecter les conditions de la présente convention et comprend qu'à défaut de quoi, la présente prendra fin, sans préjudice à tout autre droit et recours dont SANIDÉPÔT pourrait se prévaloir au terme de la loi, y compris de mettre fin à toute convention de vente intervenue entre SANIDÉPÔT et le client, tout montant dû par le client à SANIDÉPÔT sera immédiatement exigible et payable.

Élection de domicile

1. Pour les fins des présentes, les parties élisent domicile au bureau du notaire du district de Montréal, 1 Notre-Dame Est, Montréal, Québec.

Nullité de clauses

1. Si quelque disposition de la présente convention enfreint une disposition des lois du Québec ou du Canada, cette disposition ou partie de disposition sera réputée non écrite, sans affecter la validité des autres dispositions.

Clause de propriété

1. SANIDÉPÔT demeurera propriétaire absolu de la marchandise vendue au client jusqu'à parfait paiement par ce dernier de toute somme pouvant alors être due sur une telle vente.
2. Tant que toute somme n'a pas été payée à SANIDÉPÔT, il est strictement entendu que le client ne pourra vendre et ou transférer les produits vendus autrement que dans le cours normal de ses affaires non plus que de les céder en garantie ou permettre qu'ils soient grevés de quelque lien ou hypothèque que ce soit.

Nom en lettre moulées: _____ Date: _____ 20 _____

Signature: _____ Poste: _____

Caution personnelle

Je (nous), soussigné(s) (ci-après appelé(s) collectivement. [La caution] m'engage conjointement et solidairement avec le client à respecter toutes et chacune des conditions de ladite convention et plus particulièrement à payer à SANIDÉPÔT toute somme pouvant actuellement lui être due et ou pouvant lui devenir due et ce, au même titre que le client. La caution renonce de plus spécifiquement à tout bénéfice de discussion et ou de division. Cette dernière comprend que le présent cautionnement constitue une garantie continue qui demeurera en vigueur tant que le client fera affaires avec SANIDÉPÔT et ou tant que le client sera endetté envers SANIDÉPÔT. La caution comprend également que le présent cautionnement sera valable même si les sommes pouvant être dues à SANIDÉPÔT sont supérieures à la marge de crédit accordée au client. La caution renonce aux dispositions de l'article 2353 du code civil du Québec.

En foi de quoi, j'ai (nous) signé (avons Signé) à _____ (Le lieu)

Ce _____ ième jour de _____ 20 _____.

Signature: _____